Proposition EDF pour une répartition équitable entre producteurs de la prescription de SSy de RTE

- **EDF est tout à fait favorable à une évolution du mécanisme actuel de répartition**

EDF estime qu'elle participe actuellement aux SSy dans une proportion largement supérieure à celle qui devrait être attendue compte tenu de sa part dans le parc de production France. Comme de plus le mécanisme actuel ne permet pas de recouvrer les coûts et manques à gagner issus de la participation aux SSy[1], EDF est très favorable à ce que la façon actuelle de procéder soit aménagée.

- **EDF propose que :**
    - la prescription de chaque producteur soit déterminée par RTE comme actuellement en J-1 vers 13h, par répartition de la prescription nationale sur la base des programmes, envoyés par chaque producteur, de toutes ses unités listées en tant que ESSY.
    - les modalités opérationnelles associées au point précédent évoluent, par rapport au contrat actuel, de sorte à ce que la répartition ne nécessite pas de chroniques spécifiques (sous-totaux) élaborées par les producteurs.
    - un niveau de prescription soit également déterminé ex-post, correspondant à une nouvelle répartition de la prescription nationale calculée en J-1, basée sur le dernier programme redéclaré par chaque producteur. Ce niveau de prescription correspond donc à ce que chaque producteur aurait dû théoriquement fournir, au vu de ses programmes redéclarés in fine..
    - La différence entre la prescription J-1 et la prescription ex-post donne lieu à une régularisation, sous forme de compensation. Cette compensation pourrait se faire sous forme financière à l'aide de mouvements financiers entre les producteurs (neutres pour RTE), ou sous la forme d'un ajustement des prescriptions futures (ex : la puissance SSy non fournie au vu du programme redéclaré pourrait être ajoutée à la prescription J+7 d'un producteur donné)
    - Ce système de compensation permet d'éviter les mises à jour de programme, pour SSy, proches du temps réel pour les producteurs, avec les désoptimisations potentielles que cela pourrait engendrer. Il doit se révéler vertueux, car incitant les producteurs à déclarer en J-1 un programme proche du programme redéclaré.
- **EDF souhaite une grande transparence :**
    - **autour de la prescription France, avec :**
        - Une méthodologie de calcul clairement détaillée, et en référence aux critères de l'ENTSO-e

[1] Un mécanisme de marché permettrait de résoudre naturellement ce sujet de la répartition

- Une revue des paramètres encadrant cette prescription (max, moy, tunnel) et l'instauration de contraintes de gradient, de pallier.
- Une mise en ligne journalière de cette prescription, afin que les acteurs aient des éléments pour évaluer par anticipation les besoins en SSY

- **Concernant la part de chaque acteur dans la participation aux SSy**